

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - Maison de Quartier du Breil -

ENFANT / JEUNE

Je dois respecter les adultes qui encadrent l'accompagnement à la scolarité.

Je dois arriver à l'heure.

Je dois respecter mes camarades qui sont également en train de travailler.

J'ai le droit de prendre mon goûter avant de faire mes devoirs.

J'ai le droit de faire des jeux ou des activités que me proposent les bénévoles.

J'ai le droit d'avoir des difficultés à comprendre ce qui m'est demandé concernant mon travail scolaire.

PARENTS

Je dois respecter le travail des adultes qui encadrent l'accompagnement à la scolarité.

Je dois essayer de m'investir dans la scolarité de mon enfant.

J'ai le droit de poser des questions aux bénévoles.

J'ai le droit de ne pas comprendre ce qui est demandé à mon enfant.

J'ai le droit de demander des conseils aux bénévoles ou aux animateurs.

BENEVOLE

Je dois accompagner les enfants dans la mesure de mes possibilités.

Je dois être présent au moins une fois par semaine.

Je dois prévenir de mes absences pour faciliter l'organisation des séances

Je dois respecter les parents qui éprouvent des difficultés dans le suivi de la scolarité de leur enfant.

J'ai le droit de ne pas vouloir tout faire.

J'ai le droit d'être absent parfois.

J'ai le droit de demander des conseils aux bénévoles ou aux animateurs.

J'ai le droit de proposer des activités autres que de l'aide aux devoirs.

ANIMATEUR

Je dois accompagner les bénévoles dans leurs missions.

Je dois accompagner les enfants dans la réalisation de leurs devoirs.

Je dois communiquer avec les parents sur les progrès de leur enfant.

Je dois communiquer avec les équipes enseignantes pour faire un point sur les progrès de l'enfant ou du jeune.

J'ai le droit de ne pas savoir tout faire.

J'ai le droit de me former pour développer mes compétences.

J'ai le droit de contacter d'autres intervenants pour permettre à l'enfant ou au jeune d'être mieux accompagné.

SIGNATURES

ENFANT

PARENTS

ANIMATEUR